

**AVENANT N° 9 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**PROMOTION TOURISTIQUE DU PAYS BARROIS**  
**BAR-LE-DUC & LE BARROIS**

Avenant à la convention de partenariat initiale en date du 30 mai 2017 signée entre la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne et l'Office de Tourisme Sud Meuse.

**Article 3 : Participation financière des collectivités**

S'agissant des Randonnées Incontournables, le budget s'élève à 9 000 € pour 9 évènements. Pour la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne cela représente un montant de 1000.00 € pour l'année 2026.

S'agissant du balisage des circuits de randonnée, le budget s'élève à 6 125.00 € pour 35 circuits, soit 4 circuits sur le secteur de la Communauté de Communes. Pour la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne cela représente un montant de 700.00 € pour l'année 2026.

S'agissant des frais de communication et promotion, le montant de la participation de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne s'élève à 1 000.00 €

**Ainsi, pour l'année 2026, la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne versera une subvention de 2 700.00 € au titre de la promotion touristique du Pays Barrois.**

Bar-le-Duc, le 19 janvier 2026  
En deux exemplaires.

Martine AUBRY,  
Présidente de la CDC de l'Aire à l'Argonne

Alain HAUET,  
Président de l'OT Sud Meuse



**SUD MEUSE**  
Office de tourisme  
7, rue Jeanne d'Arc  
55000 BAR LE DUC  
03 29 79 11 13